

RESTRICTED  
Com. Gén./SR.47  
4 novembre 1949  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE-RENDU D'UNE SEANCE  
ENTRE LE COMITE GENERAL ET LES DELEGATIONS DES ETATS ARABES

tenue à New-York le vendredi 4 novembre 1949  
à 16 heures.

Présents : M. de la Tour du Pin (France) - Président  
M. Savut (Turquie)  
M. Rockwell (Etats-Unis)  
M. de Azcarate - Secrétaire principal  
M. Abdel Chafi El Labbane - Représentant de l'Egypte  
M. Yusuf Haikal - Représentant du Royaume hachémite de Jordanie  
M. Edward Ghorra - Représentant du Liban  
M. Ahmad Choukairi - Représentant de la Syrie

-----

Le PRESIDENT rappelle qu'avant de quitter Lausanne, le Comité général a demandé au Secrétaire principal de poursuivre, pendant l'ajournement de la Commission, l'étude de certaines questions qui n'étaient pas encore réglées. Il rend hommage aux efforts et aux travaux accomplis par le Secrétaire principal à Jérusalem et, à l'aide du rapport de ce dernier, résume la situation actuelle.

Familles dispersées. On sait maintenant que trois des Etats arabes ont nommé des représentants chargés de travailler avec les représentants d'Israël et que les deux parties procèdent actuellement à l'examen de listes. En ce qui concerne la Syrie, un malentendu s'est produit; le Gouvernement syrien ne semble pas avoir reçu le courrier du Gouvernement d'Israël et n'a donc pas nommé de représentant. Le Président demande en conséquence au représentant de la Syrie, présent à la séance, de se mettre en communication avec son Gouvernement et de faire savoir au Comité général

à quelle date et par quel moyen les représentants syriens pourront se mettre en rapport avec les représentants d'Israël pour s'occuper de cette question. Le Président exprime la certitude que la voie est désormais ouverte à une solution satisfaisante du problème.

Orangeries. Le Président regrette d'avoir à annoncer aux délégations arabes qu'il ne sera pas possible de créer le Comité mixte d'experts, proposé pour étudier la question de la préservation des orangeries. Cet échec est dû au refus de la part du Gouvernement d'Israël de donner son accord à la création du Comité, ou de permettre aux propriétaires des orangeries d'accéder au territoire.

Culture des terres divisées par la ligne d'armistice. Le Président rappelle que le Comité technique pour les réfugiés a proposé des mesures tendant à aider certaines familles arabes qui habitent près de Toulkarem et dont les terres se trouvent du côté israélien de la frontière. Le Comité spécial, créé par la Convention d'armistice entre la Jordanie et Israël, a été saisi de cette question et à cet effet s'est remis à siéger. Les négociations se poursuivent actuellement et, bien qu'il ne dispose encore d'aucun renseignement précis à ce sujet, le Président peut donner l'assurance aux délégations arabes que la Commission est en communication télégraphique constante avec Jérusalem et qu'aussitôt qu'elle obtiendra des renseignements, elle les communiquera aux délégations arabes.

Comptes arabes bloqués. Le Président rappelle qu'un Comité mixte d'experts a été créé pour s'occuper de cette question. Les travaux se sont poursuivis pendant l'ajournement de la Commission, et le Comité général a pleinement confiance dans la procédure établie par le Secrétaire principal. Le conseiller économique de la Commission a été chargé d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires et il se maintient en liaison étroite avec les deux parties. Le Président ne dispose pas d'autres précisions à l'heure actuelle, mais il donne aux délégations arabes l'assurance que cette question est activement à l'étude.

M. LABBANE (Egypte) s'associe aux hommages que le Président a rendus aux travaux du Secrétaire principal; il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres qui font partie du Comité et des délégations de New-York, exprimant sa certitude que le même esprit de collaboration amicale qui a prévalu à Lausanne se manifestera au cours des séances à New-York.

Au sujet du regroupement des familles dispersées, M. Labbane attire l'attention du Comité sur le compte-rendu d'une séance de la Commission mixte d'armistice du 10 octobre. Aux termes de ce compte-rendu, un représentant israélien du Département de l'immigration a demandé des listes des familles intéressées et a promis de communiquer ses propres listes de familles dans le secteur de Gaza-Rafah, établies en conformité avec les vœux des Arabes de la zone israélienne. M. Labbane conclut, d'après la déclaration du Président, que ces listes ont été établies et il voudrait savoir à quelle date elles ont été présentées.

Le PRÉSIDENT répond que les derniers renseignements reçus par la Commission étaient datés du 27 octobre et qu'ils contenaient les précisions suivantes. Le Royaume hachémite de Jordanie a accepté le 26 octobre de suivre la procédure proposée; les deux parties devaient présenter des listes à la séance suivante, mais on ne sait encore rien à ce sujet. A la même date, le représentant de l'Egypte était encore engagé dans des discussions de procédure, et aucune liste n'avait été échangée. Le Gouvernement libanais a donné son accord à la procédure en question et a soumis le 27 octobre des listes comprenant au total environ 7.000 noms. En ce qui concerne la Syrie, des doubles des lettres adressées par le Gouvernement israélien ont été expédiés à Damas. Le Président espère que le Comité général sera en mesure de fournir de nouveaux renseignements à la prochaine séance:

M. LABBANE (Egypte) déclare, au sujet du problème des orangeries, que sa délégation n'a rien à ajouter aux déclarations qu'elle a faites à Lausanne et ne peut que s'associer aux regrets exprimés par le Président. En ce qui concerne

la culture des terres divisées par la ligne d'armistice, il attire l'attention du Comité sur les trois propositions qui ont été faites à ce sujet par son Gouvernement, et dont le chef de la délégation égyptienne s'est fait l'interprète auprès de la Commission (SR/NYM.3).

Le PRESIDENT fait observer que la question des propositions égyptiennes figure toujours à l'ordre du jour de la Commission, et que cette dernière n'a pas encore pris de décision à cet égard. En ce qui concerne la préservation des orangeries, il tient à déclarer que le Comité général n'est pas satisfait de l'état actuel des choses, et ne considère pas que la question soit close. Toute la documentation existant à ce sujet a été fournie à la Mission économique; le Président ignore si cette dernière parviendra à des résultats, mais en tout cas elle a été mise au courant de la situation.

M. CHOUKAIRI (Syrie) félicite le Secrétaire principal et le Comité général du chemin qu'ils ont parcouru jusqu'à présent et ajoute que si les résultats obtenus sont peu nombreux, la raison en est manifeste. De même que ses collègues, il déplore que les efforts du Comité soient demeurés sans résultat en ce qui concerne la préservation des orangeries, mais il exprime l'espoir que cette question n'est pas close. A l'égard des trois autres questions mentionnées, il est heureux de constater qu'elles sont l'objet d'un examen actif et il espère que les progrès accomplis correspondront à l'importance des problèmes qui se posent. Au sujet de l'attitude de son Gouvernement dans la question des familles dispersées, il est convaincu qu'il s'agit d'un malentendu qu'il sera possible d'expliquer et d'effacer à la satisfaction de tous.

M. Choukairi désire soumettre une proposition au Comité général. Il s'agit de la question de l'indemnisation des réfugiés qui ne désirent pas retourner dans leurs foyers. Cette question ne se pose pas d'une manière urgente mais constitue un problème pendant qui n'a pas encore été abordé directement. Il n'est pas nécessaire d'examiner à l'heure actuelle la question des demandes individuelles, mais, comme il faudra régler plus tard ce point, M. Choukairi le signale à l'attention du Comité général afin que ce

dernier puisse envisager le règlement ultérieur dans ses grandes lignes.

Le PRESIDENT affirme que le Comité général est tout aussi désireux que les délégations arabes de parvenir à des résultats sur chacune des questions pendantes et qu'en conséquence il n'épargne aucun effort pour arriver à une solution dans chaque cas. Il réaffirme l'intérêt que sa délégation a toujours eu de voir regrouper les familles dispersées et exprime l'espoir que le représentant de la Syrie aidera le Comité général en lui procurant tous les renseignements possibles, ce qui permettra d'éviter de nouveaux retards. En ce qui concerne la question d'indemnisation, les observations du représentant de la Syrie sont très justes et conformes à l'article 11 de la résolution du 11 décembre 1948; elles seront inscrites au procès-verbal et portées à l'attention de la Commission. Il fait observer que la question a déjà fait l'objet d'un examen, bien que la Commission ne l'ait pas encore renvoyée au Comité général et que les délégations arabes ne l'aient pas soulevée officiellement.

M. CHOUKAIRI (Syrie) reconnaît avec le Président l'urgence du problème des familles dispersées; c'est en raison de cette urgence même que les délégations arabes ont toujours insisté pour que des mesures soient prises en vue de la préservation des orangeries, et qu'il soulève maintenant la question d'indemnisation. Bien que cette dernière question ne relève pas encore de la compétence du Comité général, M. Choukairi en demande officiellement l'examen et se déclare prêt à renouveler, le cas échéant, sa demande au sein de la Commission.

M. HAIKAL (Royaume hachémite de Jordanie) n'a rien à ajouter aux déclarations de ses collègues. Il exprime l'espoir que les efforts du Comité général seront couronnés de succès et remercie ses collègues d'Egypte et de Syrie de l'accueil qu'ils ont réservé aux nouveaux membres présents.

M. GHORRA (Liban) s'associe aux hommages qui ont été rendus aux travaux du Secrétaire principal. En temps que nouveau membre, il se déclare sensible à l'accueil qui lui a été réservé et heureux de l'esprit de cordialité qui règne, et il espère pouvoir contribuer activement à la tâche du Comité.

Le PRESIDENT s'associe aux souhaits de bienvenue et aux voeux adressés aux nouveaux membres des délégations et au nouveau représentant de la Turquie au Comité général. Il annonce qu'une nouvelle séance sera convoquée dès que le Comité aura reçu de Jérusalem des renseignements importants à communiquer aux délégations arabes; dans l'intervalle, si ces dernières désirent consulter le Comité, une séance plus proche pourra avoir lieu.

La séance est levée à 17 heures 05.

-----